

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 18 Juillet 2022

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, et le 18 Juillet

A dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Date de la convocation :

11 Juillet 2022

Date d'affichage :

11 Juillet 2022

Objet de la délibération 37-2022

Vote des subventions aux associations – 2^e tranche

Présents

G. MOURGUES – J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK
M. AUGIER – F. BLARQUEZ – M. NOEL – H. JAUBERT – N. LIGNY
P. PORTE – S. REBUFFAT – S. AELVOET – B. BERTRAND – R. BENEJEAN
J. DELCOURT – J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER
N. TARLANT – A. JOUBERT

Excusé(s) ayant donné pouvoir

V. LEVEQUE à J. HAAS-FALANGA
M. DUMAS à S. LUCZAK
S. LEBELLE à B. BERTRAND
E. SASSI à M. AUGIER
M. SOLER à F. BLARQUEZ
J.L. CLOEZ à A. RATTIER
G. BARRIOL à H. JAUBERT

Absent(s) excusé(s)

André RATTIER a été nommé secrétaire de séance

Au terme de la réunion qui a eu lieu le 23 mars 2022, il avait été proposé un versement des subventions aux associations en deux tranches afin d'allouer un éventuel 2^{ème} versement, en fonction de l'implication des associations dans la vie locale.

Au vu des différentes activités réalisées et des demandes de subventions initiales, il est proposé une subvention complémentaire pour plusieurs associations.

M. LIGNY ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Vie Associative et Festivités en date du 23 mars 2022 et du 30 juin 2022,

Vu la délibération n°20/2022 du 05 avril 2022,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'ATTRIBUER aux associations, au titre du second semestre 2022, les montants détaillés au tableau suivant :

ASSOCIATION	Pour mémoire montant alloué 1^{er} semestre	Proposition 2nd semestre
Ablette Cabannaise	1 000	1 000
ADMR	750	750
AIL	500	
Alpilles Durance Luberon	500	
Amis de l'Orgue	150	
Amis de St Michel	500	
Amis du Vieux Cabannes	900	
APEL Sainte Madeleine	1 575	1 575
Cabannes Boxing Academy	3 000	
Charrette de la Saint-Michel	500	500
Cigalouns	300	300
Club Taurin Paul Ricard	5 000	5 000
Croix Rouge Française	200	
Donneurs de Sang Bénévoles de Cabannes	200	
Échappée Belle	400	400
Entraide	300	300
Faun'Etc	500	
Football Club Cabannais	1 250	1250
FCPE Collège de Saint-Andiol	300	
FCPE Maternelle et Primaire	300	
Foyer Rural	1 250	1250
Groupeement des Anciens Combattants de Cabannes	500	500
Li Recouleto	500	
Marine Maquette	400	
Moto Club Cabannais	300	
Moucheurs de Mondésir	150	
Pastis Momo	500	
Saute Rigoles	500	500
Secours Catholique	300	
Société de Chasse « La Protectrice »	500	500
Sporting Olympique Cabannais	750	750
Sud Regards / Fonctionnement	500	
Sud Regards / Nuit du Blues	6 300	
Vétérans du Foot	405	
Vitrines touristiques de Cabannes	500	


Ainsi, le total de ces subventions s'élève à **14 575 €** pour le second semestre 2022.

Article 2 : de **PRECISER** que ces subventions seront inscrites au budget 2022 par DM.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
André RATTIER



Le Maire,
Gilles MOURGUES

Pour le maire empêché
la 1^{re} Adjointe
Josiane HAAS FALANGA

